

**OFFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS
ET DES VICTIMES DE GUERRE**

Décision portant délégation de signature

La Directrice générale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre,

Vu le décret du Président de la République du 21 août 2019 portant nomination de la Directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre – Mme Peaucelle-Delelis (Véronique) ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.612-6 à L.612-8;

Vu l'arrêté du 3 février 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre ;

DECIDE:

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à :

Madame Stéphanie DESPAUX, cheffe du département de la Solidarité

à l'effet de signer au nom de la Directrice générale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG), les décisions relatives :

- 1°) aux aides attribuées au titre du Bleu de France ;
- 2°) aux aides de reconversion professionnelle ;
- 3°) aux autres aides attribuées aux pupilles de la Nation et aux ressortissants résidant à l'étranger ;
- 4°) aux aides attribuées à titre exceptionnel.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'ONACVG et affichée dans ses locaux.

Paris, le 1^{er} juin 2023



Véronique PEAUCELLE-DELELIS